



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère des Infrastructures
des Transports Terrestres et du
Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine de
Développement (BAD)

AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHÉ

Appel d'offres restreint n° D/1521/A3 pour la sélection d'un consultant pour la supervision des travaux de réalisation de pistes connexes dans le cadre du projet de réhabilitation de la route Sénoba – Ziguinchor – Mpack et du désenclavement des régions du sud

1. Date de lancement : 04/11/2021
2. Nombre d'offres reçues et identité des candidats : **06**

**Groupement ICA*/EER, ACE Ingénieurs Conseils, BEST CONSEILS, TED,
Groupement ACI*/Technosol/NOVEC MALI/GTAH, Groupement DECO-IC*/AFRIC Consult.**

3. Montant de l'offre retenue :

117.703.600 F CFA HTVA soit 220.133.248 FCFA TTC

4. Nom et identité de l'attributaire :

**Groupement ACI*/TECHNOSOL/NOVEC MALI/GTAH,
Keur Massar, cité Caritas villa n°73 BP 64836 Dakar-Fann-Sénégal
Tél : 32 824 30 00/01 Email : aci@aci.sn**

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 84, alinéa 3 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUTE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

**Le Directeur Général de l'AGEROUTE
IBRAHIMA NDIAYE**